



Discours
Paris, le 2 avril 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de l'Assemblée générale du Syndicat des radios indépendantes (SIRTI), le mardi 2 avril 2019

Madame la Députée, chère Aurore,

Monsieur le Président du CSA, cher Roch-Olivier,

Monsieur le Président du SIRTI, cher Alain Liberty,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Merci pour votre accueil ce soir. C'est pour moi un immense plaisir d'être avec vous, pour cette Assemblée générale du SIRTI.

Le développement des radios adhérentes au SIRTI illustre bien la vitalité et la diversité de notre paysage radiophonique.

Pour certains, vous relayez l'information.

Des radios de proximité délivrant une information de terrain avec un savoir-faire et une réactivité sur tout le territoire : à Lille, à Toulouse, à Nice, à Cannes, à Lyon... en Bourgogne, en Champagne, en Camargue, dans les Alpes. Mais aussi des radios dont la programmation traite d'autres régions du monde comme l'Afrique.

Pour d'autres, vous êtes des références en matière de musique. Des radios qui réunissent les amateurs de sons latinos, de rock, d'électro, de musiques urbaines, de

jazz, de pop...en offrant le meilleur de ce que proposent ces univers musicaux.

Vous avez chacune vos particularités, chacune votre identité mais vous partagez un attribut fondamental : votre indépendance.

La radio indépendante est celle qui fait la fierté de nos territoires, qui incarne leur singularité.

C'est le thème de cette Assemblée générale « Les radios indépendantes : la voix des territoires ». Et ce thème est plus que jamais d'actualité.

La mobilisation des Gilets jaunes depuis plusieurs semaines nous a montré que de nombreux Français ne se sentaient plus écoutés, ne se sentaient plus représentés, ni appartenir à la société dans laquelle ils évoluent.

Vous êtes la voix des territoires car vous ressemblez à ceux qui vous écoutent. Vous les représentez car vous connaissez leurs goûts, leurs attentes. Et c'est cette proximité qui vous permet de concevoir des programmes adaptés, sur-mesure. Vous représentez des salariés, des journalistes, des millions d'auditeurs. Vous incarnez des programmes.

Le Syndicat des radios indépendantes, le SIRTI, c'est en effet 169 radios locales, régionales, thématiques et généralistes indépendantes, 9 millions d'auditeurs quotidiens, 950 fréquences FM sur les 96 départements des 13 régions de France Métropolitaine et sur les 3 départements d'Outre-Mer.

C'est aussi 71 radios autorisées en DAB+ et 379 webradios éditées par les radios membres.

Ce sont ainsi plus de 2500 salariés, dont plus de 500 journalistes, qui travaillent au sein des radios du SIRTI.

Ensemble, vous partagez une même ambition : allier vos particularismes, vos identités pour vous renforcer et perdurer.

L'ambition que vous portez, je la partage.

La fonction du SIRTI c'est de défendre la radio, ce qu'elle représente, la qualité de son contenu, son indépendance.

Au-delà d'une ambition c'est aujourd'hui devenu, une nécessité.

La défiance envers les médias est à son comble. Au cours des dernières semaines, des limites ont été franchies : des journalistes ont été agressés, des insultes ont été proférées. Cela n'est pas acceptable, cela ne peut être accepté.

Malheureusement, ces incidents épars, reflètent bien un climat de défiance général. 1

Français sur 2 estime que la plupart des médias ont mal couvert le mouvement des gilets jaunes.

Ces sondages cependant nous disent également autre chose : la radio est le média préféré des Français.

Elle fait partie de la vie des Français, de nos vies à tous. On se réveille le matin à ses côtés, elle nous accompagne au petit déjeuner, nous suit dans nos trajets quotidiens, à pied, à vélo, en voiture, dans les transports en commun.

Qu'est-ce qui explique cet attachement ?

En premier lieu c'est le média dans lequel ils ont le plus confiance. La radio est en effet perçue comme la source d'information la plus crédible depuis de très longues années.

Cette marque de confiance se traduit par les très bons résultats d'audience des radios généralistes.

Ce n'est pas un hasard. Je salue ici la qualité de l'offre radiophonique, des émissions, de l'information toujours plus riche et analysée. Je salue le professionnalisme des journalistes, qui par le travail contribuent à restaurer un édifice bien malmené, celui de la confiance.

La radio c'est aussi, et il faut le rappeler, une capacité à créer de l'interaction, un lien avec les auditeurs. A être au plus près de leurs préoccupations. C'est cela qu'apprécient les Français.

La présence des médias sur le territoire est une nécessité. Dans l'hexagone, dans les Outre-mer, dans les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales.

Les radios indépendantes, les radios privées, que vous représentez jouent ce rôle, elles incarnent les territoires qu'elles représentent. Elles contribuent à leur vitalité, créent et renforcent le lien social.

Alors laissez-moi vous dire que j'ai conscience de ce que vous apportez à la France, aux Français, à la culture. J'ai conscience de vos défis et difficultés. Et je sais à quel point il est nécessaire d'encourager et de soutenir vos activités.

C'est le rôle de l'Etat, un rôle dont nous sommes fiers.

Le rôle de l'Etat est également d'accompagner les mutations de la radio, de s'assurer qu'elle ait un bel avenir.

Si les chantiers sont nombreux, les perspectives, elles, sont enthousiasmantes.

Il nous faut conforter l'offre de proximité mais également la renforcer.

C'est dans ces sens que j'ai pris position en faveur de la Radio Numérique Terrestre « DAB+ », en soutenant la demande de Radio France d'être présent sur ce nouveau mode de diffusion. Et je sais à quel point c'était important pour vous, le SIRTI et les radios indépendantes.

Une technologie qui présente de nombreux avantages : un son de meilleure qualité, une meilleure continuité d'écoute en mobilité, l'arrivée potentielle de nouvelles stations. Depuis la fin de l'année 2017, le CSA a décidé d'accélérer le développement du DAB+ au niveau local et national.

Depuis le 19 décembre 2018, 21,3% de la population française est couverte par le DAB+, avec le lancement de services sur les villes de Lyon et Strasbourg après Paris, Nice, Marseille et Lille. Ce qui déclenche l'obligation progressive pour les constructeurs d'intégrer une puce DAB+. Et le déploiement local et régional sur les agglomérations se poursuit.

Au niveau national, 24 programmes en DAB+ seront lancés dans les grandes métropoles et sur certaines autoroutes dès le début de l'année 2020 pour initier le déploiement de couverture nationale permettant une écoute de la radio en mobilité, au sein des véhicules. Sur les 16 radios indépendantes candidates, 3 radios ont été retenues : Air Zen, Latina et M Radio.

Les résultats des appels régionaux pourront, j'en suis certain, venir renforcer le nombre de radios disponibles en DAB+.

2019 marquera également le démarrage de la couverture des zones métropolitaines de moindre densité, ainsi que la préparation du déploiement du DAB + en Outre-mer. L'objectif est de couvrir, d'ici 2021, 70 % de la population par au moins un multiplex local.

Nous avons pris la décision de réserver 6 ressources pour toutes les antennes nationales de Radio France pour leur permettre de diffuser en DAB+ à l'échelle du territoire, ainsi que des ressources locales pour les antennes de France Bleu.

Ce choix d'avenir est celui d'une meilleure accessibilité de nos radios publiques, pour tous les Français et Françaises.

Je sais que vous avez exprimé quelques inquiétudes sur la répartition des fréquences.

Je sais aussi que dans le cadre des allotissements étendus, le CSA – garant de l'équilibre du paysage radiophonique, du respect du pluralisme et de la diversité culturelle - veillera à la place qui sera faite aux radios indépendantes.

Aujourd'hui, l'audiovisuel est en pleine mutation. Des questions se posent et elles suscitent des inquiétudes.

Elles concernent par exemple l'ouverture de certains secteurs à la publicité.

En 2017, vous avez contribué à la consultation publique sur la simplification des règles relatives à la publicité télévisée.

Si l'Autorité de la Concurrence a émis un avis favorable à une ouverture, nous n'avons pour le moment pas encore pris les arbitrages nécessaires. Dans un contexte économique difficile, ce débat doit avoir lieu mais il ne doit pas être précipité.

Il devra tenir compte, à la fois de la nécessité de favoriser une concurrence plus équitable entre les GAFAN et les chaînes, et de la préservation des équilibres fragiles des autres médias.

Concernant l'autorisation de la publicité de marque sur Radio France. Nous avons entendu vos inquiétudes.

Nous sommes très attentifs au modèle économique de Radio France, aux évolutions de son chiffre d'affaires, aussi bien au regard de son cadre réglementaire que de ses engagements contractuels souscrits avec l'État.

Nous le sommes tout autant qu'à l'égard des équilibres de l'ensemble du marché de la publicité radiophonique.

La construction d'un nouveau plan de financement pluriannuel va nécessairement poser la question de l'encadrement de la publicité sur ses antennes. Un rapport public permettra de rendre compte sur l'application du décret. Il nous permettra de disposer d'un recul suffisant pour apprécier l'évolution pluriannuelle des volumes de publicité diffusés.

C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons envisager un ajustement des règles en vigueur.

Sur ces sujets comme sur les autres, nous serons à votre écoute et nous agirons toujours en concertation avec l'ensemble des acteurs

Je me réjouis d'être avec vous ce soir. Pour vous apporter mon soutien, vous exprimer ma fierté et tracer, ensemble, l'avenir de la radio.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC